

Extrait du SNUipp-FSU 65

<http://65.snuipp.fr>

PERMUTATIONS : 50 SITUATIONS FINALEMENT REVUES par le MEN

- Archives - année 2013 / 2014 - les Personnels - la carrière - infos administratives - mouvement et mutations - mutations inter-départementales -

Date de mise en ligne : jeudi 5 juin 2014

Description :

Les interventions fermes du SNUipp-FSU viennent d'infléchir la décision du MEN qui avait refusé, lors du groupe de travail « permutations » du 27 mai dernier, de traiter les situations difficiles.

SNUipp-FSU 65

Aujourd'hui, le ministère a finalement accepté d'arrêter une liste de 50 collègues autorisés à changer de département dans le cadre d'un mouvement complémentaire piloté nationalement.

Ce sont donc 50 collègues en situation difficile qui vont pouvoir permuter :

- ▶ 6 bénéficiant des 800 points ;
- ▶ 44 au titre du rapprochement de conjoints, avec enfant, séparés sur départements non limitrophes d'académies différentes (20 avec 3 ans et plus de séparation et 24 avec 2 ans et plus de séparation).

Même si nous sommes loin des 208 collègues concernés en 2013, cette décision constitue un geste favorable pour les collègues concernés.

Pour l'avenir, nous réitérons notre demande d'une réflexion approfondie sur la question de la mobilité inter-départementale, pour un droit à mutation effectif pour tous.

3 collègues intégreront donc les Hautes-Pyrénées à la rentrée 2014 sur décision ministérielle :

- ▶ Cyril Barrachin (92) : barème PI : 726 pts
- ▶ Séverine Crampe (80) : barème PI : 671 pts
- ▶ Emilie Willemin (95) : barème PI : 650 pts

Nous ne savons pas si des possibilités de mutation par EXEAT/INEAT pourront également être prononcées, la situation du 65 présentant 7 surnombres selon le ministère.

Surnombres dont nous ne ressentons pas le bénéfice sur le terrain … loin s'en faut !

Le rectorat a demandé aux services de faire remonter au niveau académique les demandes de mutations concernant uniquement les départements de l'académie de Toulouse.